

CA-17-2022

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 22 novembre 2022

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue via zoom-conférence, ce vingt-deuxième jour du mois de novembre 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Représentant et représentantes des parents :

M. Marc Lusignan	District n° 1
M ^{me} Julie Roy	District n° 2
M ^{me} Sabrina Houle	District n° 3
Vacant	District n° 4
M ^{me} Mélanie Marin	District n° 5

Représentant et représentante de la communauté :

M. Félix Caron	Issu du milieu municipal, des affaires de la santé ou des services sociaux
M ^{me} Johanne Poulin	Issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
M ^{me} Marie-Christine Boudreau	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
Vacant	Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières

Représentants et représentantes du personnel :

M ^{me} Julie Castilloux	Personnel de soutien
M. Félix Boudreau	Personnel enseignant
M. Benoît-Guy Audet	Personnel professionnel
M ^{me} Katia Guité	Personnel d'encadrement

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Louis Bujold, directeur général
M^{me} Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale
M^{me} Monica Pichette, directrice des services éducatifs

SONT ABSENTS :

M^{me} Rosalie Bujold Membre de la communauté
M. Martin Langlois Direction d'établissement

INVITÉ : M. Simon Bujold, directeur des Ressources matérielles et du transport scolaire

CA-22-218 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

CA-22-219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Katia Guité propose que l'ordre du jour suivant soit adopté en retirant le point 11.2 – Régime d'emprunts

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du Conseil d'administration
 - 6.1 Correspondance
7. Rapport de la présidente du Comité de parents
8. Rapport du directeur général
 - 8.1 Suivis au procès-verbal du 27 septembre 2022
 - 8.2 Suivi des indicateurs du PEVR
9. Rapport de la direction des ressources matérielles et du transport
 - 9.1 Projets d'investissement 2022-2023
 - 9.2 Terrain – Ville de Paspébiac vente
 - 9.3 Terrain – Ville de Carleton régularisation
10. Rapport de la secrétaire générale
 - 10.1 Élection des nouveaux membres du Conseil d'administration
 - 10.2 Calendrier de révision de nos politiques et règlements
 - 10.3 Rapport du protecteur de l'élève
 - 10.4 Politique concernant la suspension de cours et la fermeture d'établissement en cas de force majeure
11. Ordre du jour de consentement
 - 11.1 Procès-verbal de la rencontre du 27 septembre - Adoption
 - ~~11.2 Régime d'emprunts~~
 - 11.3 Marge de crédit
 - 11.4 Contrats de déneigement
12. Huis clos
13. Date de la prochaine rencontre
14. Levée de la rencontre
15. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

M^{me} Sandra Nicol se déclare en conflit d'intérêt pour le sujet 9.2 – Terrain Ville de Paspébiac. M^{me} Monica Pichette se déclare en conflit d'intérêt pour le sujet 9.3 – Terrain Ville de Carleton.

CA-22-000 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – M^{ME} MÉLANIE MARIN

M^{me} Marin nous informe des activités de la présidence depuis la dernière rencontre :

- Deux rencontres avec la direction générale
- Une rencontre avec la direction générale et la direction générale adjointe
- Présence au colloque de la FCSSQ avec M^{me} Sabrina Houle et M. Marc Lusignan ainsi que 4 directions d'établissement et l'équipe de direction générale.

• Correspondance – École Antoine-Bernard

M^{me} Mélanie Marin nous avise d'une correspondance reçue de l'école Antoine-Bernard. Elle résume le contenu de cette correspondance. Une discussion sur l'inclusion a lieu par la suite.

• Correspondance – Démission

M^{me} Johanne Poulin annonce sa démission au Conseil d'administration.

CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Sandra Nicol fait état de la situation au niveau de la présidence et de la vice-présidence du Comité de parents.

Comité MELS-MSSS : Un comité qui se tient de jour où il est difficile pour les parents de se libérer.

CA-22-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD

CA-22-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 SEPTEMBRE DERNIER

Une correction est apportée, M. Félix Caron était absent.

M. Louis Bujold procède au suivi du procès-verbal du 27 septembre dernier.

• Politique des frais de déplacement et de séjour

M. Louis Bujold en collaboration avec M. Samuel Johnson a fourni un outil d'analyse au Comité. M^{me} Julie Roy se joindra au Comité en remplacement de M^{me} Poulin. Une proposition sera présentée à M. Louis Bujold pour consultation au CCG.

• Formation des nouveaux membres

La rencontre se fera le 17 janvier prochain.

- **Résidence étudiante au CFP l'Envol de Carleton**

Un projet de partenariat est en développement avec le Cégep de Carleton pour la construction d'une résidence étudiante de 21 logements.

CA-22-000 SUIVI DES INDICATEURS DU PEVR

M. Louis Bujold introduit l'activité du PEVR. M^{me} Monica Pichette, directrice des Services éducatifs, fait état des grands constats.

CA-22-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

CA-22-220 PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022-2023

M^{me} Julie Roy propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque approuve la liste de projets à caractère physique visant les allocations en Maintien des bâtiments (mesure 50621), en Résorption du déficit de maintien (mesure 50622) et en Amélioration de l'accessibilité des immeubles (mesure 30850) déposée en annexe à l'avis d'inscription du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-221 TERRAIN – VILLE DE PASPÉBIAC – VENTE

M^{me} Sandra Nicol se retire de la rencontre pour ce point se déclarant en conflit d'intérêts.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA) de 40 places à Paspébiac, il est proposé par M^{me} Johanne Poulin que le Centre de services scolaire René-Lévesque vende à la Ville de Paspébiac une parcelle de terrain, d'une superficie de 8 572 m², pour la somme de 13 257 \$, montant calculé au prorata de la valeur foncière du lot entier 5 949 387.

Et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire l'acte de cession à intervenir, et à signer tous actes et documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-222 TERRAIN – VILLE DE CARLETON-SUR-MER - RÉGULARISATION

M^{me} Monica Pichette se retire de la rencontre pour ce point se déclarant en conflits d'intérêts.

Il est proposé par M. Félix Boudreau :

QUE le Centre de services scolaire René-Lévesque cède à la Ville de Carleton-sur-Mer, l'immeuble désigné comme étant une partie de la subdivision du lot 3 886 711, d'une superficie de 72 m², laquelle parcelle apparaît sur le plan préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2022;

QUE le Centre de services scolaire René-Lévesque cède à la Ville de Carleton-sur-Mer, l'immeuble désigné comme étant une partie de la subdivision du lot 3 886 711, d'une superficie de 151 m², laquelle parcelle apparaît sur le plan préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2022;

QUE le Centre de services scolaire René-Lévesque accepte en contrepartie, de la Ville de Carleton-sur-Mer, l'immeuble désigné comme étant une partie de la subdivision du lot 3 886 723, d'une superficie de 132 m², laquelle parcelle apparaît sur le plan préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2022;

QUE le Centre de services scolaire René-Lévesque accepte en contrepartie, de la Ville de Carleton-sur-Mer, une nouvelle servitude de passage à définir en faveur du lot 3 886 711 – propriété du Centre de services scolaire René-Lévesque – sur le lot 3 886 723, visant à permettre la circulation des véhicules scolaires, l'arrêt pour l'embarquement et le débarquement des élèves et la circulation piétonne jusqu'au terrain de l'école, tel qu'il apparaît sur le plan préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2022;

QUE cet échange se fera sans autre contrepartie;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire l'acte notarié à intervenir, et à signer tous actes et documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CA-22-000 ÉLECTION D'UN MEMBRE PARENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Sandra Nicol, informe les membres qu'aucun parent du district n^o 4 n'a démontré d'intérêt pour le poste vacant. M^{me} Marie-Claude Prévost, membre parent d'un autre district s'est montrée intéressée pour ce poste. Le Comité de parents recommande la nomination de M^{me} Prévost, représentante des parents au district n^o 4 au Conseil d'administration.

CA-22-000 CALENDRIER DE RÉVISION DE NOS POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

M^{me} Sandra Nicol, secrétaire générale, présente le calendrier de révision des politiques du Centre de services scolaire René-Lévesque. Cette année, six (6) seront révisées pour être conformes au projet de Loi 40 et (11) sont révisées annuellement.

CA-22-223 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE NUMÉRO 20220831

Les membres ont pris connaissance du rapport du protecteur de l'élève numéro 20220831 et à la lumière des informations transmises, M. Félix Boudreau propose que le Conseil d'administration approuve les recommandations

formulées dans le rapport du 1^{er} octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-224 POLITIQUE CONCERNANT LA SUSPENSION DE COURS ET LA FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS EN CAS DE FORCE MAJEURE

En suivi aux consultations réalisées, M. Benoît-Guy Audet propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption de la Politique concernant la suspension de cours et de fermeture d'établissement en cas de force majeure, et ce, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

CA-22-225 PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 SEPTEMBRE 2022 – CA-16-2022 - ADOPTION

Le procès-verbal de la rencontre du 27 septembre 2022 (CA-16-2022) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M^{me} Marie-Christine Boudreau en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-226 MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire René-Lévesque (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

ATTENDU QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom

de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARIE-CHRISTINE BOUDREAU, IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;
4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
7. QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, ou le directeur du service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, le directeur général, la directrice générale adjointe, ou le directeur du service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-229 CONTRAT DE SERVICE - DÉNEIGEMENT – ÉCOLES POLYVALENTE ET LA SOURCE DE PASPÉBIAC

En suivi de l'appel d'offres réalisé via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO) et en conformité des règlements et accords gouvernementaux applicables, afin de solliciter les fournisseurs de services à soumissionner sur ce

contrat, il est proposé par M^{me} Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque retienne les services de l'entreprise suivante :

École	Entrepreneur	Contrat (3 ans) 2022-2025 (taxes en sus)	Option de renouvellement
Polyvalente et La Source de Paspébiac	Construction et Rénovation Bruno Lévesque inc.	148 500 \$	2 ans

Adopté à l'unanimité.

CA-22-227 HUIS CLOS – INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Johanne Poulin demande l'ouverture du huis clos.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-228 REPRISE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Mme Johanne Poulin demande la reprise de l'assemblée régulière.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Conseil d'administration se tiendra le mardi 13 décembre 2022 à compter de 19 h en présentiel.

CA-22-229 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est 21 h 17, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Julie Castilloux la présidente, M^{me} Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Mélanie Marin
Présidente

Sandra Nicol
Secrétaire générale